

NouveauDépart

Informations à l'intention des migrantes
et migrants



Chères lectrices, chers lecteurs,
bienvenue dans la Ville de Pforzheim ! Notre brochure « NouveauDépart » a pour but de vous accompagner afin que votre arrivée dans votre nouvelle ville se déroule sans problème.

Le nouveau départ dans une ville encore inconnue n'est pas une chose aisée. Et lorsque le pays, la langue, l'écriture et la vie quotidienne sont inconnus, il s'agit alors d'une aventure qui n'est pas toujours facile. Afin de trouver vos marques, « NouveauDépart » contient toutes les informations dont vous avez besoin pour démarrer à Pforzheim.

Nous souhaitons que vous appreniez à connaître la ville, que vous l'aimiez et que vous trouviez une nouvelle patrie pour vous et votre famille – utilisez notre brochure ainsi que nos autres services proposés dans les domaines des langues, de l'éducation et l'intégration.
Ainsi, rien ne pourra entraver votre nouveau départ !

Cordialement,
Frank Fillbrunn
Maire



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large 'F' followed by a cursive 'F' and a long, sweeping horizontal line extending to the right.



Ada Deflorio
Italie

Pour moi, lorsque je suis arrivée à Pforzheim, il y a 21 ans, l'intégration voulait dire me réorienter, apprendre la langue et prouver que je pouvais aussi bien faire mon travail d'enseignante ici, en Allemagne. Cela signifiait aussi être ouvert à tout ce qui est nouveau, inconnu et qui fait peur.

Bushra Lupardi
Irak



S'intégrer, pour moi c'est vivre ici et maintenant : parler, travailler, s'engager et apprécier les autres même s'ils sont différents. Je me réjouis à l'idée de voir les migrants construire leur nouvelle vie à Pforzheim.



Chariklia Isaakidou
Grèce

En tant qu'ancienne immigrée, je connais les problèmes en Allemagne. Lorsque j'ai fait la connaissance des gens d'ici, ils étaient très ouverts et serviables. Je souhaite que tous les migrants trouvent, tout comme moi, des gens qui les aident à surmonter les difficultés quotidiennes.

Fazli Isbilen
Turquie



Démarrer dans un pays étranger est difficile – pour moi aussi, tout était nouveau et inconnu il y a de cela quelques années. J'espère que cette brochure aidera les migrants à trouver leur voie dans la « jungle administrative et quotidienne » !



Herbert Eiwen
Roumanie

En tant que Roumain d'origine, au sein du Comité consultatif international, je me sens responsable du nombre croissant d'immigrés roumains. Ces personnes ont de très bonnes chances de s'intégrer rapidement et de contribuer au développement rapide de Pforzheim.

Verena Reiser
Ukraine



Cela fait 25 ans que je vis à Pforzheim. Je connais cette phase où tout est nouveau. Pour moi, l'intégration, c'est : apprendre la langue, comprendre le quotidien et y participer. Je souhaite aux immigrés de trouver leurs repères, de trouver des portes ouvertes et des personnes pour les accompagner.

Sommaire

1. Déclaration de domicile à Pforzheim _____ 6



2. Entretien avec les services de l'immigration _____ 7

3. Se loger



3.1 Comment trouver un logement ? _____ 9

3.2 Le loyer- qu'est-ce que cela intègre ? _____ 10

3.3 Logement social _____ 12

3.4 Qu'est-ce que l'aide personnalisée au logement (Wohngeld) ? _____ 13

4. Compte courant (Girokonto) _____ 14



5. Intégration



5.1 Chargée de l'intégration de la ville de Pforzheim _____ 15

5.2 Apprendre l'allemand _____ 16

5.3 Cours d'intégration _____ 17

5.4 Centre de coordination pour les cours de langue (Koordinierungsstelle Sprachkurse) _____ 18

5.5 Centres de conseils pour migrants _____ 19

5.6 Gestion de l'intégration _____ 20

6. Travail



6.1 Autorisation de travail pour les États de l'UE _ 21

6.2 Autorisation de travail pour les États n'appartenant pas à l'UE _____ 21

6.3 Recherche d'emploi/placement _____ 22

6.4 Reconnaissance des diplômes étrangers _____ 23

7. Enfants



7.1 Allocation familiale _____ 24

7.2 Allocation pour enfant à charge _____ 25

7.3 Allocation familiale _____ 26

7.4 Le Pack Éducation et participation (Bildung- und Teilhabepaket) _____ 27

7.5 Inscription à la crèche et à la maternelle _____ 28

7.6 Inscription à l'école _____ 29

8. Santé



8.1 Assurance maladie _____ 30

8.2 Consultations médicales _____ 30

8.3 Personnes nécessitant des soins _____ 31

8.4 Responsable de l'inclusion _____ 32

8.5 Personnes en situation de handicap _____ 33

9. Urgences



9.1 Numéros d'urgence _____ 34

9.2 Protection civile _____ 35

9.3 Coupure de courant _____ 36

10. Quotidien



10.1 Actes authentiques et traductions _____ 37

10.2 Permis de conduire _____ 38

10.3 Centres familiaux (Familienzentren) _____ 39

10.4 Offres de loisirs et d'aide pour les enfants et les adolescents _____ 40

10.5 Sport/associations sportives _____ 41

11. Social



11.1 Pforzheimer Tafel _____ 42

11.2 Goldstadt-Pass _____ 43

11.3 Redevance radio-télévision _____ 44

12. Annexe



12.1 Jours fériés dans le Land de Bade-Wurtemberg _____ 45

12.2 À savoir concernant Pforzheim _____ 46

12.3 Quartiers _____ 47

12.4 Centre-ville de Pforzheim _____ 48

12.5 États membres de l'UE _____ 50

Adresse bibliographique _____ 51

Les administrations de Pforzheim _____ 52



1. Déclaration de domicile à Pforzheim

- Toute personne qui emménage dans un logement en Allemagne doit se présenter dans un délai de deux semaines, auprès des services de déclarations domiciliaires.
- Même lors d'un déménagement, il convient de procéder à une déclaration de changement de domicile auprès des services de déclarations domiciliaires, dans un délai de deux semaines.
- Une attestation du propriétaire doit être présentée lors de la déclaration.
- À l'issue de la déclaration et de l'emménagement, il est important que le nom de famille apparaisse sur la sonnette et la boîte aux lettres afin que le courrier puisse être dûment remis.

Déclaration de domiciliation	
Où ?	Centre municipal (Bürgerzentrum) ou administrations locales (Ortsverwaltungen)
Adresse	Ancienne Mairie (Altes Rathaus) Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 - 4, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Les rendez-vous pour les entretiens doivent être préalablement convenus sur www.etermin.net/stadt-pforzheim 
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Pour les enfants, passeport ou carte d'identité (acte de naissance ; pour les actes de naissance étrangers, veuillez également fournir une traduction en allemand ou un acte de naissance international) ■ Attestation du bailleur
Que recevez-vous ?	Attestation de domicile À conserver impérativement

2 Entretien auprès des services de l'immigration

Tout étranger qui n'est pas citoyen de l'UE et qui souhaite vivre en Allemagne doit se présenter en personne aux services de l'immigration. L'entretien est **seulement** possible si vous avez **préalablement convenu d'un rendez-vous** :

Entretien auprès des services de l'immigration					
Où ?	Département responsable de la migration et des réfugiés				
Adresse	Ancienne Mairie (Altes Rathaus), sous-sol (SG) Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 - 4, 75175 Pforzheim				
Prise de rendez-vous	Nom de famille	Téléphone	Horaires pour joindre les services par téléphone		E-mail
	A - Am M - Mall	07231 39-1032	Jeudi	9 h - 10 h	fatos.akturan@pforzheim.de
	Sen - Tur Nuo - Osm	07231 39-3115	Lundi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 15 h - 16 h	yasemin.ildiri@pforzheim.de
	F - Ik Mil - Mra	07231 39-3084	Lundi, mardi, jeudi Jeudi	10 h - 11 h 15 h - 16 h	beyza.ekiz@pforzheim.de
	Caj - E Mazb - Mik	07231 39-3160	Mardi et jeudi	9 h - 10 h 14 h - 15 h	katharina.herrmann@pforzheim.de
	An - Cai Malm-Maza	07231 39-2509	Mardi, mercredi, jeudi Jeudi	10 h 30 - 11 h 30 14 h 30 - 15 h 30	liv.maier@pforzheim.de
	Il - Klim Mrb - Mus	07231 39-2123	Lundi et mercredi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 14 h - 15 h	oliver.gaide@pforzheim.de
	Per - Sem Ngp - Nun	07231 39-3159	Lundi et mercredi	9 h - 10 h 14 h - 15 h	helin.askin@pforzheim.de
	Tus - Z Osn - Oz	07231 39-3420	Lundi et jeudi Mardi Jeudi	9 h - 10 h 14 h - 15 h 16 h - 17 h	kauthar.kaidi@pforzheim.de
	Klin - Peq Mut - Ngo	07231 39-3162	Mardi Jeudi	8 h 30 - 9 h 30 11 h - 12 h	monika.bernhardt@pforzheim.de
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ■ Attestation de domicile ■ Justificatifs de revenus ■ Les autres documents réclamés par la personne chargée du dossier				
Que recevez-vous ?	Titre de séjour À conserver impérativement				
Rendez-vous	Veuillez vous présenter au terminal d'enregistrement situé au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de ville en indiquant votre numéro de rendez-vous ou votre date de naissance, au plus tôt 30 minutes avant l'heure de votre rendez-vous. Les entretiens se font uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous : https://pforzheim.termine-reservieren.online/select2?md=2				





Les réfugiés et demandeurs d'asile peuvent, sur la base du tableau suivant, **convenir d'un rendez-vous par téléphone**. L'entretien est **seulement** possible si vous avez **préalablement convenu d'un rendez-vous** :

Entretien concernant les réfugiés et demandeurs d'asile				
Où ?	Département responsable de la migration et des réfugiés			
Adresse	Ancienne Mairie (Altes Rathaus), sous-sol (SG) Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 - 4, 75175 Pforzheim			
Disponibilité téléphonique pour convenir d'un rendez-vous	Nom de famille	Téléphone	Horaires pour nous joindre par téléphone	
	A - Alim	07231 39-3167	Lundi et mercredi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 14 h - 15 h
	Alin - Bak	07231 39-3168	Lundi et mercredi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 14 h - 15 h
	Bal - Fej	07231 39-3169	Lundi et mercredi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 14 h - 15 h
	Fek - Isl	07231 39-3194	Lundi et mercredi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 14 h - 15 h
	Ism - Man	07231 39-3163	Lundi et mercredi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 14 h - 15 h
	Mao - Sac	07231 39-4264	Lundi et mercredi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 14 h - 15 h
	Sad - Z	07231 39-3192	Lundi et mercredi Mardi et jeudi	10 h - 11 h 14 h - 15 h
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport/document d'identité/autorisation/permission ■ Attestation de domicile ■ Justificatifs de revenus ■ Les autres documents réclamés par la personne chargée du dossier			
Que recevez-vous ?	Titre de séjour/autorisation /permission À conserver impérativement			
Rendez-vous	Veuillez vous présenter au terminal d'enregistrement situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie (Altes Rathaus) en indiquant votre numéro de rendez-vous ou votre date de naissance, au plus tôt 30 minutes avant l'heure de votre rendez-vous. Les entretiens se font uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous : https://pforzheim.termine-reservieren.online/select2?md=2			



3. Se loger

3.1 Comment trouver un logement ?



- Vous pouvez trouver des offres de logements
 - dans les journaux
 - sur Internet
 - auprès des sociétés de construction.
- Lors de la conclusion du contrat de location, la plupart des propriétaires exigent le dépôt d'une caution (équivalent en général à 2 à 3 mois de loyer sans charges).

Sociétés de construction	Adresses		Horaires de consultation
Arlinger eG	Hohlohstr. 6 75179 Pforzheim Tél. 07231 94 62-0 www.arlanger.de		Lundi - Vendredi 8 h - 12 h Lundi - Mercredi 14 h - 16 h Jeudi 14 h - 18 h ainsi que sur demande
Pforzheimer Bau- und Grund GmbH	Erbprinzenstr. 20 75175 Pforzheim Tél. 07231 93 02-0 www.pforzheimer.de		Lundi - Vendredi 8 h 30 - 12 h Lundi, mardi, jeudi 14 h - 16 h
Familienheim Pforzheim Baugenossenschaft eG	Sachsenstr. 23 75177 Pforzheim Tél. 07231 93 19-0 www.fh-pf.de		Rendez-vous à fixer par téléphone : Lundi - Vendredi 8 h - 12 h 14 h - 16 h Jeudi 14 h 00 - 17 h 15 Il est impératif de prendre rendez-vous !
STADTBAU GmbH Pforzheim	Schlossberg 20 75175 Pforzheim Tél. 07231 13998-0 www.stadtbau-pforzheim.de		Lundi - vendredi 7 h 30 - 12 h 30 Lundi - jeudi 13 h - 16 h
Huchenfeld eG	Huchenfelder Hauptstr. 105 75181 Pforzheim Tél. 07231 97 92 70 www.baugenossenschaft-huchenfeld.de		Lundi - Vendredi 9 h - 12 h Jeudi 14 h - 18 h ainsi que sur demande



3.2 Le loyer- qu'est-ce que cela intègre ?

Le loyer se compose des éléments suivants :

Loyer de base et charges locatives

Le loyer de base est un montant fixe. Les charges locatives comportent, par exemple, les frais d'administration, d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux usées et de chauffage. Elles sont en général facturées annuellement au prorata de la consommation. Les charges locatives sont payées au propriétaire ou aux services municipaux d'électricité, de gaz et d'eau (Stadtwerke) Pforzheim (SWP).

Électricité

L'électricité doit être souscrite séparément auprès des services municipaux d'électricité, de gaz et d'eau (Stadtwerke) de Pforzheim (SWP) ou auprès d'un autre fournisseur d'électricité. Elle est également réglée séparément.

Ordures ménagères

Chaque ménage doit payer une redevance pour l'enlèvement et le traitement des déchets. Les déchets sont ainsi collectés régulièrement.

- L'inscription s'effectue au moyen d'un bordereau que le propriétaire de la maison/gérant de l'immeuble doit signer. Le bordereau doit ensuite être remis au Centre des services de gestion des déchets : **ServiceCenter Abfallwirtschaft**, Heinrich-Witzenmann-Str. 13, 75179 Pforzheim. Afin de pouvoir enregistrer les levées, toutes les poubelles sont équipées d'une puce.
- En fonction de la commande, les déchets sont collectés une fois par semaine ou tous les 14 jours. Afin de pouvoir être vidée, la poubelle (avec le couvercle bien fermé) doit être placée sur le bord du trottoir au plus tôt à partir de 18h00 la veille de la collecte, et au plus tard à 6h30 le matin de la collecte.
- Les jours des collectes peuvent être trouvés dans le calendrier qui vous a été envoyé ou sur Internet (<https://www.abfallwirtschaft-pforzheim.de/abfallkalender>). Ils sont répartis en fonction des rues et numéros de rue.
- Le calendrier des jours de collecte des déchets peut également être obtenu auprès des services suivants :
 - ServiceCenter Abfallwirtschaft, Heinrich-Witzenmann-Str. 13, 75179 Pforzheim
 - Services techniques/Abfallwirtschaft, Heinrich-Witzenmann-Str. 13, 75179 Pforzheim
 - Administrations locales (Büchenbronn, Eutingen, Hohenwart, Huchenfeld, Würm)
- À Pforzheim, les déchets doivent être triés selon qu'il s'agit de déchets résiduels, de papiers, de verres ou de matériaux d'emballage. Les déchets organiques comme par exemple, les restes de fruits, de salades et de légumes, les épluchures de pommes de terre, le marc de café, les sachets de thé, les restes de repas, **doivent** être jetés dans la poubelle pour déchets organiques.





Collecte des encombrants

Les déchets encombrants comprennent : armoires, tables, chaises, canapés et fauteuils, cadres de lit, matelas, tapis, gros appareils électroménagers tels que machines à laver, éviers et réfrigérateurs, etc.

- Si des déchets encombrants doivent être éliminés, vous pouvez les amener aux déchetteries municipales (Wertstoffhöfe) (déchetterie à Hohberg, à Huchenfeld, à Eutingen et à Büchenbronn). Cela est **gratuit une fois par an** pour les quantités ménagères normales (jusqu'à 3 m³). Vous avez besoin d'un certificat d'autorisation pour un dépôt gratuit dans les déchetteries municipales. Vous pouvez l'obtenir auprès du centre de service de gestion des déchets, Heinrich-Witzenmann-Str. 13. Chaque mètre cube dépassant la limite autorisée de 3 m³, sera facturé 5 euros.
- Si vous n'avez pas de moyen de transport, les déchets encombrants jusqu'à 3 m³ peuvent être ramassés gratuitement une fois par an. Pour cela, les déchets encombrants doivent être placés sur le bord de la route. Toute inscription supplémentaire sera facturée 60 euros et ne sera pas fournie en tant que service complet. Si vous souhaitez bénéficier d'un service complet, vous pouvez l'organiser individuellement avec l'entreprise de collecte de déchets mandatée.
- Si plus de 3 m³ doivent être ramassés (liquidations de ménages, etc.), veuillez vous adresser à des sociétés privées de débarrasement et de transport.

Les employés communaux de la gestion des déchets (tél. 07231 39-1393) se tiennent à votre disposition pour toutes questions complémentaires, et ce, aux jours et horaires suivants :

Lundi - vendredi **7 h 30 - 12 h**
Jeudi **13 h 30 - 18 h**

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web
www.abfallwirtschaft-pforzheim.de



Tri des déchets



**Poubelle/
sac jaune**
emballages en
métal, plastique
et matériau
composite



Poubelle grise
pour les déchets
résiduels
Poubelle marron
pour les déchets
organiques



**Container
pour le verre**
pour les
bouteilles et
verres,
tri par couleurs



Papier
en paquet
ou dans
la poubelle
bleue



3.3 Logement social

En Allemagne, les personnes ayant des revenus modestes peuvent louer des logements à loyer modéré, des logements dits « sociaux ». À Pforzheim comme ailleurs, le nombre de ces logements est limité. Afin de pouvoir louer un logement social, il est nécessaire de détenir un **certificat attestant d'un droit au logement (Wohnberechtigungsschein)**.

Demande de certificat attestant d'un droit au logement (Wohnberechtigungsschein)	
Où ?	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt) Domaines du logement et de la sécurité résidentielle (Wohnungswesen/ Wohnungssicherung)
Adresse	Zehnthofstr. 10 + 12, Bureaux 6.01 75175 Pforzheim Tél. 07231 39-2388
Horaires de consultation	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8 h 30 - 12 h Lundi - jeudi 14 h - 15 h 30 Rendez-vous à fixer par téléphone Mercredi (permanence) 8 h 30 - 11 h 30
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Justificatifs de revenus ■ Contrat de location actuel
Que recevez-vous ?	Certificat attestant d'un droit au logement (Wohnberechtigungsschein) À conserver impérativement



3.4 Qu'est-ce que l'aide personnalisée au logement (Wohngeld) et où peut-on l'obtenir ?

- L'aide personnalisée au logement (Wohngeld) est une subvention permettant aux personnes ayant de faibles revenus de pouvoir louer un logement.
- En principe, toute personne ayant de faibles revenus peut déposer une demande d'aide personnalisée au logement (Wohngeld).
- Le formulaire de demande et d'autres informations peuvent être obtenus auprès du service chargé des demandes d'aide personnalisée au logement.

Demande d'aide personnalisée au logement	
Où ?	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt) Domaine d'aide personnalisée au logement (Wohngeld)
Adresse	Zehnthofstr. 10 + 12 75175 Pforzheim
L'entretien est seulement possible si vous avez préalablement convenu d'un rendez-vous .	Lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 Mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 Jeudi de 14 h à 15 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 12 h  https://www.pforzheim.de/buerger/buergerservice/pf0/service-bw/organisationseinheiten/show/6021713-333-wohngeldstelle-bildungsund-teilhabeleistungen-fuer-wohngeld-und-kinderzuschlagsempfaenger-sachgebiet.html
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Justificatifs de revenus ■ Contrat de location
Que recevez-vous ?	Octroi/refus de l'aide personnalisée au logement (Wohngeld) À conserver impérativement

SE LOGER



4. Compte courant (Girokonto)

En Allemagne, chaque famille doit disposer d'un compte bancaire (= compte courant), afin que l'argent de la famille (p. ex. salaire, allocations chômage, aides sociales, allocation familiale) puisse être transféré sur ce compte. Ce compte permet également de payer le loyer, l'électricité, le téléphone et autres factures.

- Vous devez donc ouvrir un compte auprès d'une banque (par exemple Sparkasse, Volksbank, Postbank ou autres).

Ouverture d'un compte courant (Girokonto)	
Où ?	La banque de votre choix
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Titre de séjour
Que recevez-vous ?	Carte avec numéro de compte À conserver impérativement

5. Intégration

5.1 Chargée de l'intégration de la Ville de Pforzheim

L'aide à l'intégration des migrantes et migrants vivant à Pforzheim est importante pour la ville.

Cette mission est assurée par la chargée de l'intégration. Elle soutient et conseille (en consultation avec le conseiller municipal pour l'éducation et les affaires sociales) l'administration et le conseil municipal sur les questions spécifiques de l'intégration. La chargée de l'intégration planifie et coordonne les projets et mesures renforçant l'intégration et la cohésion sociale. En tant qu'interlocutrice de la ville de Pforzheim sur le thème « Intégration des immigrés », elle travaille en étroite collaboration avec le comité de politique d'intégration de la ville, le « Conseil consultatif international » et en tant que coordinatrice de l'« Alliance d'intégration de Pforzheim », avec un grand nombre d'organisations indépendantes et d'organisations de migrants.

Chargée de l'intégration	
Nom	Anita Gondek
Adresse	Marktplatz 4, 75175 Pforzheim
Bureau	309, 3 ^e étage (Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale – Jugend- und Sozialamt)
Téléphone	07231 39-2117
E-mail	anita.gondek@pforzheim.de

5.2 Apprendre l'allemand

Afin de pouvoir bien vivre en Allemagne, c'est-à-dire y trouver un emploi, entrer en contact avec d'autres personnes, assister les enfants à l'école, il est nécessaire d'apprendre la langue allemande.

Les migrantes et migrants peuvent apprendre l'allemand dans un **cours d'intégration**.

- Les personnes qui ont le droit de participer à un cours d'intégration **peuvent** s'inscrire à un cours d'allemand (voir 5.4) auprès du **centre de coordination pour les cours de langue**.
- Les personnes qui sont contraintes de participer à un cours d'intégration par le service de la migration et des réfugiés ou par le Jobcenter ou le service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (octroi de l'asile) **doivent** s'inscrire au plus vite audit cours auprès du **centre de coordination pour les cours de langue** (voir 5.4) et y participer conformément aux dispositions légales.
- Les citoyens de l'UE sans droit/obligation peuvent demander à participer au cours d'intégration et éventuellement à une exonération des frais. Le bureau de coordination des cours de langues et les centres de conseil en migration de Caritas et Diakonie vous aideront dans ces domaines. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet du Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (Office Fédéral pour l'immigration et les réfugiés, BAMF) (<https://www.bamf.de/DE/Themen/Integration/ZugewanderteTeilnehmende/Integrationskurse/integrationskurse-node.html>)
- La non-participation à un cours d'intégration peut avoir des conséquences négatives :
 - la durée du séjour peut être réduite ;
 - les prestations sociales (p. ex. l'allocation chômage II (Arbeitslosengeld II), les aides sociales) peuvent être réduites ;
 - une amende peut être infligée.



5.3 Cours d'intégration

- Un cours d'intégration se compose d'un **cours de langue** (600 heures) et d'un **cours d'orientation** (100 heures). Le cours de langue permet d'avoir des connaissances de base de la langue allemande (jusqu'au niveau B1 maximum). Le cours d'orientation permet d'acquérir des connaissances sur la culture, le système juridique et l'histoire de l'Allemagne.
- Si nécessaire, il est possible de suivre des **cours d'intégration spécifiques** (p. ex., des cours d'alphabétisation et d'apprentissage d'une deuxième écriture, des cours destinés aux personnes peu alphabétisées et aux personnes en situation de handicap) qui comprennent entre 900 et 1 200 heures de cours de langue et 100 heures de cours d'orientation.
- La participation au cours d'intégration est payante. Sur demande et dans certaines conditions, vous pouvez toutefois être exonéré de ces frais.
- L'inscription aux cours d'intégration s'effectue de manière centralisée auprès du **centre de coordination pour les cours de langue** situé Schlossberg 15 (voir 5.4).
- Vous trouverez toutes les informations concernant le cours d'intégration en plusieurs langues sur le site Internet du Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (Office Fédéral pour l'immigration et les réfugiés, BAMF) : (<https://www.bamf.de/DE/Themen/Integration/ZugewanderteTeilnehmende/Integrationskurse/integrationskurse-node.html>)



5.4 Centre de coordination pour les cours de langue

À Pforzheim, un centre de coordination se charge d'organiser les cours d'intégration et de fournir des conseils sur les autres cours de langue disponibles.

Les personnes désireuses de participer à un cours d'intégration devraient s'inscrire auprès du centre de coordination.

Centre de coordination pour les cours de langue		
Où ?	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt) Centre de coordination pour les cours de langue	
Adresse	Schlossberg 15, (juste à côté du Jobcenter, Blumenhof 4) 5. étage, merci de bien vouloir utiliser l'ascenseur A (devant) 75175 Pforzheim	
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Titre de séjour ■ Autres documents si nécessaire	
Horaires de consultation	L'entretien s'effectue uniquement sur rendez-vous.	
	Lundi - Mercredi	8 h - 11 h
	Vendredi	fermé
	Consultation téléphonique uniquement de 9 h à 11 h 30 au : Tél. 07231 39-2862 Tél. 07231 39-2874 Tél. 07231 39-3920	
	Jeudi	13 h - 17 h
Que recevez-vous ?	Placement dans un cours d'intégration adapté, conseil concernant les cours de langue disponibles à Pforzheim	

5.5 Centres de conseils pour migrants

- Si vous avez des problèmes ou des questions, vous pouvez contacter à tout moment les centres de conseils pour migrants.
- Il y a 3 centres de conseils pour migrants à Pforzheim :

Conseil pour les adultes		
Où ?	Caritasverband Pforzheim e.V.	Diakonie Pforzheim
Adresse	Blumenhof 6 75175 Pforzheim	Melanchthonstraße 1 75173 Pforzheim
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Documents au sujet desquels vous avez des questions	
Horaires de consultation	Tél. 07231 128 166 Marco Peichl marco.peichl@caritas-pforzheim.de	Tél. 07231 428 650 Lundi – vendredi 9 h – 11 h Lundi – jeudi 14 h – 16 h Hakki Demirci hakki.demirci@diakonie-pf.de Katja Rühle-Treiber katja.ruehle-treiber@diakonie-pf.de Alica Rehwald alica.rehwald@diakonie-pf.de

Conseil pour la jeunesse

Où ?	Service d'aide aux jeunes immigrés (Jugendmigrationsdienst) Pforzheim (JMD)
Adresse	Bleichstraße 64, 75173 Pforzheim/3 ^e étage Tél. 07231 3861-902
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Documents au sujet desquels vous avez des questions
Horaires de consultation	Jeudi 12 h 00 – 13 h 30 S. Osmani Bureau 3.3.02 ou sur rendez-vous téléphonique Vous trouverez d'autres informations actuelles sur le JMD à l'adresse suivante : https://www.jugendmigrationsdienste.de/jmd/pforzheimundenzkreis



5.6 Gestion de l'intégration

À Pforzheim, une équipe de gestion de l'intégration aide les réfugiés à bien s'installer. L'équipe de gestion de l'intégration vous conseille sur les questions ou problèmes de la vie quotidienne et vous accompagne auprès des autorités importantes (telles que les agences pour l'emploi, la Mairie). Elle vous aide également à organiser votre vie en Allemagne de manière indépendante.

Les membres de l'équipe de gestion de l'intégration parlent arabe, kurde, farsi, anglais, français, russe, ukrainien et turc.

Si vous êtes arrivé en Allemagne en tant que réfugié en 2015 ou après, vous et votre famille pouvez profiter de l'aide de l'équipe de gestion de l'intégration.

Où ?	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt)/gestion de l'intégration
Adresse	Westliche Karl-Friedrich-Str. 31, 4 ^e étage 75175 Pforzheim
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Documents au sujet desquels vous avez des questions
Horaires de consultation	Rendez-vous à fixer par téléphone Tél. 07231 39-3499

Où ?	Diakonie Pforzheim/Gestion de l'intégration
Adresse	Melanchthonstraße 1 75173 Pforzheim
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Documents au sujet desquels vous avez des questions
Horaires de consultation	Rendez-vous à fixer à téléphone : Tél. 07231 428650 Lundi - vendredi 9 h - 11 h Lundi - jeudi 14 h - 16 h

6. Travail

6.1 Titre de travail pour les personnes venant des États membres de l'UE

Les citoyen(ne)s des États membres de l'UE peuvent travailler en Allemagne. Ils n'ont besoin d'aucune autorisation de droit étranger particulière. Ils disposent des mêmes droits que les Allemands.

Des informations sont disponibles auprès de l'Agence centrale de placement pour le travail spécialisé et à l'étranger (Zentrale Auslands- und Fachvermittlung – ZAV) au numéro suivant 0228/713 20 20 ou sur Internet : www.make-it-in-germany.com.



6.2 Titre de travail pour les personnes ne venant pas des États membres de l'UE (les pays dits « tiers »)

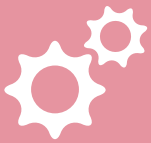
Les migrant(e)s venant de pays n'appartenant pas à l'UE, peuvent travailler en Allemagne si leur titre de séjour l'autorise. Les autorisations respectives peuvent être obtenues auprès des services de l'immigration.

Votre titre de séjour peut, entre autres, contenir les remarques suivantes sur le thème du « Travail » :

- **« Activité professionnelle autorisée » (Erwerbstätigkeit gestattet)**
Cela signifie que vous pouvez travailler pour un employeur et/ou exercer une profession indépendante.
- **« Emploi autorisé, activité indépendante non autorisée » (Beschäftigung gestattet, selbständige Tätigkeit nicht gestattet)**
Cela signifie que vous pouvez travailler pour un employeur, mais que vous ne pouvez exercer aucune profession indépendante.
- **« Activité professionnelle seulement avec autorisation des services de l'immigration » (Erwerbstätigkeit nur mit Erlaubnis der Ausländerbehörde gestattet)**
Cela signifie que si vous avez peut être trouvé un emploi et/ou souhaitez inscrire une activité indépendante, vous devez alors faire une demande d'autorisation auprès des services de l'immigration. Ce n'est qu'avec l'autorisation des services de l'immigration que vous pouvez exercer votre activité.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les services de l'immigration, service de la migration et des réfugiés (voir p. 7 et 8).





6.3 Recherche d'emploi/placement

- Si vous n'avez pas d'emploi, vous pouvez contacter l'**agence pour l'emploi** (Agentur für Arbeit) de Pforzheim. Vous pouvez également effectuer toutes les démarches nécessaires en ligne, de manière rapide et simple (www.arbeitsagentur.de/arbeitslos-melden).
- Si vous souhaitez obtenir des informations sur l'allocation citoyenne (Bürgergeld) (protection de base) ou si vous en bénéficiez déjà, veuillez vous adresser directement au **Jobcenter de Pforzheim**.

Inscription en tant que chercheur d'emploi		
Où ?	Agence pour l'emploi (Agentur für Arbeit) de Pforzheim	Jobcenter de Pforzheim
Adresse Tél.	Luisenstr. 32, 75172 Pforzheim Tél. 0800 4 5555 00 (appel gratuit)	Blumenhof 4, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation Les entretiens en personne ne sont possibles que sur rendez-vous	Lundi - Vendredi 8 h - 12 h	Lundi et mercredi 8 h - 12 h Jeudi 14 h - 18 h Vendredi 8 h - 12 h
Que devez-vous apporter ?	■ Carte d'identité ou passeport avec l'attestation de domicile ■ Curriculum vitæ	■ Passeport ou carte d'identité ■ Attestation de domicile
Que recevez-vous ?	■ Aide et conseil lors de la recherche d'emploi, pour la qualification et pour la formation ■ Aide financière (p. ex. demande de l'allocation chômage I (Arbeitslosengeld I))	■ Allocation citoyenne ■ Aide et conseil lors de la recherche d'emploi, pour la qualification et pour la formation ■ Aide financière (allocation citoyenne)

Vous recevrez de plus amples informations sur les thèmes de la formation, des études et de la formation continue auprès du centre d'orientation professionnelle (Berufsinformationszentrum – BiZ) situé dans le bâtiment de **l'agence pour l'emploi de Pforzheim (Agentur für Arbeit)**.

Horaires d'ouverture du BiZ de Pforzheim

Lundi – jeudi 8 h – 16 h
Vendredi 8 h – 12 h



6.4 Reconnaissance des diplômes étrangers

Si vous avez obtenu un diplôme ou appris un métier dans votre pays d'origine, vous pouvez le faire évaluer et reconnaître en Allemagne. Ceci constitue une condition préalable à votre intégration sur le marché du travail allemand.

Le réseau IQ du Bade-Wurtemberg propose tous les lundis, en collaboration avec le Jobcenter de Pforzheim, des consultations sur la reconnaissance des diplômes professionnels et universitaires étrangers. Un rendez-vous **doit toutefois être préalablement convenu pour ledit conseil** :

Par téléphone au **0621 43 773 113** ou par e-mail à **anerkennung@ikubiz.de**

Vous recevrez également de l'aide et des conseils en ce qui concerne la procédure de reconnaissance auprès des points de contacts suivants :

Gesellschaft für berufliche Eingliederung GBE Deimlingstraße 17, 75175 Pforzheim Quartierszentrum Innenstadt QuarZ Tél. 07231 5897969 gbe-quarzinnenstadt@gbe-pforzheim.de www.gbe-pforzheim.de Aide à la rédaction de CV et de dossiers de candidature, ainsi qu'un accompagnement et une assistance dans la recherche d'emploi. Rendez-vous à fixer par téléphone	Diakonie Pforzheim Melanchtonstraße 1, 75173 Pforzheim Département « Réfugiés et migration » Service de conseil en matière de migration : Hakki Demirci hakki.demirci@diakonie-pf.de Katja Rühle-Treiber katja.ruehle-treiber@diakonie-pf.de Alica Rehwald alica.rehwald@diakonie-pf.de Rendez-vous à fixer par téléphone : Tél. 07231 428650 Lundi - vendredi 9 h - 11 h Lundi - jeudi 14 h - 16 h
Caritasverband e. V. Pforzheim Blumenhof 6, 75175 Pforzheim Marco Peichl : Tél. 07231 128 166 Siège : Tél. 07231 128 112 Rendez-vous à fixer par téléphone	
Welcome Center Nordschwarzwald Chambre de commerce et d'industrie du nord de la Forêt-Noire (Industrie- und Handelskammer Nordschwarzwald - IHK) Dr.-Brandenburg-Str. 6, 75173 Pforzheim Katherine González Moncada, Tél. 07231 201-174 gonzalez-moncada@pforzheim.ihk.de www.ihk.de/nordschwarzwald/welcome-center	Ville de Pforzheim, Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt), Chargée de l'intégration Marktplatz 4, 75175 Pforzheim Tél. 07231 39-2117 Rendez-vous à fixer par téléphone

Vous trouverez de plus amples informations sur Internet sur :
www.berufliche-anerkennung.de und **www.anerkennung-in-deutschland.de**.





7. Enfants

7.1 Allocations familiales

- Les migrantes et migrants ayant leur résidence permanente en Allemagne peuvent, dans certaines conditions, recevoir une allocation familiale (Kindergeld).
- L'allocation familiale est en principe versée jusqu'au 18^e anniversaire de l'enfant ; elle peut être prolongée dans certains cas.
- L'allocation familiale est versée mensuellement sur le compte courant des parents.
- La demande d'allocation familiale est traitée par la caisse d'allocations familiales (Familienkasse) Baden-Württemberg West.

Demande d'allocation familiale (Kindergeld)		
Où ? Numéros de téléphone Internet E-mail	Familienkasse Baden-Württemberg West Établissement de Nagold Numéro d'assistance : 0800 4 5555 30 (appel gratuit) Délais de paiement : 0800 4 5555 33 (appel gratuit) Fax : 07452 829 266 www.familienkasse.de Familienkasse-Baden-Wuerttemberg-West.F13@arbeitsagentur.de	
Adresse	Adresse pour les visiteurs : Bahnhofstr. 37, 72202 Nagold Adresse postale : 76088 Karlsruhe	
Horaires de consultation	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8 h 30 – 11 h 30
	Mercredi	fermé
	Jeudi	14 h – 16 h
Quelles pièces devez-vous joindre à la demande ?	■ Passeport ou carte d'identité ainsi que titre de séjour valide ■ Pour les nouveau-nés : acte de naissance ■ Pour les enfants scolarisés : attestation scolaire ■ Pour les enfants en formation : contrat de formation (formulaire KG 5b) ■ Pour les enfants âgés de plus de 18 ans : certificat attestant de la conclusion de la formation initiale et de l'activité professionnelle (formulaire KG 5d)	
Où devez-vous remettre la demande d'allocation familiale dûment remplie ?	Familienkasse Baden-Württemberg West En personne : Bahnhofstr. 37, 72202 Nagold Par voie postale : Familienkasse Baden-Württemberg West, 76088 Karlsruhe	
Que recevez-vous ?	Décision relative à l'allocation familiale, à conserver impérativement	





7.2 Allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag)

L'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag) est un complément à l'allocation familiale (Kindergeld). Le parent élevant seuls son enfant et les couples peuvent avoir droit à l'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag) pour leurs enfants célibataires de moins de 25 ans qui vivent dans leur ménage, si

- une allocation familiale (Kindergeld) est versée pour ces enfants,
- le revenu mensuel des parents atteint le plafond de revenu minimum,
- les revenus et les actifs à prendre en compte ne dépassent pas le plafond des revenus et
- les besoins de la famille sont couverts par le versement de l'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag) et qu'il n'existe donc aucun Arbeitslosengeld II/Sozialgeld n'est perçu.

Le plafond de revenu minimum est de 900 euros pour les parents vivant en couple et de 600 euros pour le parent élevant seul son enfant. Les parents ne peuvent prétendre à l'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag) que si leur revenu mensuel atteint le plafond de revenu minimum respectif. L'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag) est calculée individuellement pour chaque enfant. À partir du 1^{er} janvier 2021, vous recevrez 297 euros maximum par mois et par enfant. S'il y a plusieurs enfants, un montant total sera versé. Il est généralement transféré à la personne qui perçoit également l'allocation familiale (Kindergeld).

Demande d'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag)		
Où ?	Familienkasse Baden-Württemberg West Établissement de Nagold	
Adresse	Adresse pour les visiteurs Familienkasse Baden-Württemberg West Bahnhofstr. 37 72202 Nagold	Adresse postale Familienkasse Baden-Württemberg West 76088 Karlsruhe Tél. 0800 455500
Horaires de consultation	Lundi, mardi, jeudi, vendredi Mercredi Jeudi	8 h 30 – 11 h 30 fermé 14 h – 16 h
Que devez-vous apporter ?	■ Demande d'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag) ■ Preuves d'hébergement et de chauffage ■ Justificatifs de revenus et de patrimoine ■ Preuve des détails de l'entretien pour le(s) enfant(s)	
Que recevez-vous ?	Décision (approbation/rejet) concernant la demande d'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag)	

Vous trouverez les informations pertinentes et les formulaires de demande d'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag) sous :





7.3 Allocation parentale d'éducation (Elterngeld)

- L'allocation parentale d'éducation (Elterngeld) est octroyée à la mère ou au père après la naissance de l'enfant lorsqu'ils :
 - sont domiciliés en Allemagne et disposent d'un titre de séjour valide
 - s'occupent eux-mêmes de l'enfant
 - vivent avec leur enfant au sein du même foyer
 - ne travaillent pas plus de 32 heures par semaine
 - étudient ou sont en formation.
- L'allocation est payée au maximum pendant 14 mois. Il est possible de bénéficier de cette aide pendant une période plus longue si le montant est fractionné.

Demande d'allocation parentale d'éducation (Elterngeld)	
Autorité compétente	L-Bank Karlsruhe Tél. : 0800 6645 471 (appel gratuit) familienfoerderung@l-bank.de Possible également en ligne : www.l-bank.de, rubrique Elterngeld (Allocation parentale d'éducation)
Délai	Versement rétroactif possible pendant 3 mois
Soutien de la ville	Les formulaires de demande peuvent être retirés et déposés au Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt). Un envoi hebdomadaire est effectué à la L-Bank.
Adresse	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt), aide économique à la jeunesse (Wirtschaftliche Jugendhilfe) Ancienne Mairie (Altes Rathaus), A 4.20 Östliche Karl-Friedrich-Str. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Lundi, mercredi, vendredi 8 h – 12 h Jeudi 14 h – 18 h
Que devez-vous apporter ?	■ Demande d'allocation parentale d'éducation (Elterngeld) dûment remplie ■ Copie du titre de séjour ■ Original de l'acte de naissance de l'enfant pour lequel l'allocation parentale d'éducation (Elterngeld) est demandée ■ Copies des actes de naissance des autres frères et sœurs de moins de 6 ans vivant au sein du même foyer ■ Certificat de l'employeur, ou copies des preuves de revenus des 12 derniers mois civils avant la naissance ■ Certificat d'assurance de santé relatif à l'obtention de prestations de maternité ■ Copie de la décision actuelle relative à l'obtention de prestations sociales ou de revenus de remplacement
Que recevez-vous ?	Décision relative au montant et à la durée de l'allocation parentale d'éducation (Elterngeld) À conserver impérativement



7.4 Le pack Éducation et participation (Bildung- und Teilhabepaket, BuT)

Le BuT du gouvernement fédéral permet aux enfants des familles ayant de faibles revenus d'avoir plus de chances d'un point de vue scolaire et professionnel pour l'avenir.

Les familles recevant les prestations suivantes bénéficient d'un droit au BuT :

- Allocation citoyenne (Bürgergeld)
- Aide sociale (Sozialhilfe) en vertu du SGB XII et (code de la sécurité sociale allemand) et du § 2 AsylbLG (loi allemande sur les prestations aux demandeurs d'asile)
- Aide personnalisée au logement (Wohngeld) et/ou
- Allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag).

Les prestations du BuT couvrent :

- Le déjeuner dans les crèches, maternelles, écoles et garderies d'enfants.
- Les frais d'adhésion aux associations/activités culturelles, sportives et de loisirs
- Le paiement des excursions scolaires
- Le soutien scolaire
- Les fournitures scolaires
- Les services de transports scolaires.

Demande d'octroi des prestations du BuT

Où ?	Pour le bénéficiaire de l'aide personnalisée au logement (Wohngeld), de l'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag) et de l'aide sociale (Sozialhilfe)	Pour le bénéficiaire de prestations aux demandeurs d'asile	Pour le bénéficiaire de l'allocation citoyenne (Bürgergeld)
Adresse	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt) Zehnthofstr. 10 + 12 Bureaux 212/213 75175 Pforzheim Tél. 07231 39-1097	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt) Zehnthofstr. 10 + 12 4 ^e étage 75175 Pforzheim	Jobcenter de Pforzheim Bâtiments administratifs (Verwaltungsgebäude) Blumenhof 4 75175 Pforzheim
Horaires de consultation (seulement sur rendez-vous)	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt)  Vous trouverez un aperçu des compétences à l'adresse suivante : https://www.pforzheim.de/buerger/buergerservice/pf0/service-bw/organisationseinheiten/show/6021713-333-wohngeldstelle-bildungs-und-teilhabeleistungen-fuer-wohngeld-und-kinderzuschlagsempfaenger-sachgebiet.html		
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Le cas échéant, le formulaire de demande de prestations du pack Éducation et participation dûment rempli (les demandes peuvent être obtenues auprès du service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt) ou du Jobcenter Pforzheim) ■ Les documents éventuellement manquants seront demandés lors de l'entretien.		
Que recevrez-vous ?	Décision relative au montant et à la durée des prestations d'éducation et de participation À conserver impérativement		



7.5 Inscription à la crèche et à la maternelle (KiTa)

En Allemagne, il existe différentes offres de services de garde d'enfants. Les crèches et les maternelles (également les garderies) complètent la garde et l'éducation au sein de la famille. Les enfants âgés de 0 à 3 ans peuvent fréquenter une crèche. Les enfants à partir de 3 ans peuvent fréquenter une maternelle. Vous devriez inscrire votre enfant à temps dans une crèche/maternelle de votre choix afin que son développement soit favorisé le plus tôt possible. Vous contribuez ainsi à l'éducation linguistique et culturelle de votre enfant.

Étape 1 	Renseignez-vous sur les offres d'accueil À Pforzheim, il existe différentes crèches proposant des horaires d'accueil et des approches pédagogiques variés. Consultez notre site Internet pforzheim.de/kita pour obtenir un aperçu des possibilités de garde.
Étape 2 Du 1 ^{er} janvier au 15 mars 	Inscription de votre enfant Vous pouvez inscrire votre enfant sur le site : pforzheim.de/anmeldung/betreuung . Les inscriptions pour la prochaine année scolaire (à partir du 1 ^{er} septembre) sont ouvertes du 1 ^{er} janvier au 15 mars de chaque année.
Étape 3 Avril	Attribution des places La plupart des places en crèche et en maternelle sont attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution des places, en avril. Tout au long de l'année, d'autres places disponibles sont attribuées, par exemple en cas de départ d'enfants ou d'ouverture de nouvelles structures d'accueil.
Étape 4 Mai 	Réponse favorable et calcul des revenus Des contributions aux frais de garde d'enfants sont perçues, dont le montant est calculé en fonction des revenus des parents. Après l'obtention d'une réponse favorable, vous devrez remplir le formulaire de renseignements sur : pforzheim.de/einkommensberechnung . Ces renseignements sont nécessaires pour calculer individuellement les frais mensuels de garde. Sur demande, il est possible d'être exonéré en partie ou en totalité des ces frais par le service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt).
Étape 5 1 ^{er} septembre	Votre enfant peut fréquenter la crèche L'année de crèche commence le 1 ^{er} septembre.

Contact et informations		
Autorité compétente	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt), service central d'inscription crèche/maternelle (KiTa)	
Rendez-vous et informations sur	Tél. 07231 39-2011	vormerkstelle@pforzheim.de www.pforzheim.de/kita
Horaires de consultation téléphoniques	Lundi au vendredi Jeudi	8 h – 12 h 14 h – 18 h



7.6 Inscription à l'école

En Allemagne, l'enseignement est obligatoire, ce qui signifie que tous les enfants **doivent** aller à l'école dès 6 ans. L'école est gratuite. La formation scolaire initiale commence avec l'école primaire (Grundschule) qui dure quatre ans. L'enfant va ensuite dans un établissement d'enseignement secondaire comme un établissement technique spécialisée (Werkrealschule), un établissement d'enseignement général (Realschule) ou un lycée (Gymnasium).

- Les enfants de 6 à 10 ans sont inscrits dans une école primaire située dans le district scolaire dans lequel ils résident.
- À partir de 10 ans, les enfants sont généralement scolarisés dans un établissement situé près de leur domicile.
- L'enfant doit être présent lors de l'inscription.
- Les enfants qui doivent apprendre l'allemand suivent des cours dans une classe préparatoire (VKL).
L'inscription à cette formation s'effectue également auprès du point de contact central.

Pour connaître l'école adaptée pour votre enfant, veuillez consulter le « **Point de contact central pour les conseils pédagogiques (Zentrale Anlaufstelle Bildungsberatung)** » :

Point de contact central pour les conseils pédagogiques (Zentrale Anlaufstelle Bildungsberatung)	
Où ?	Service de l'éducation et du sport (Amt für Bildung und Sport) Point de contact central pour les conseils pédagogiques (Zentrale Anlaufstelle Bildungsberatung) Lindenstraße 2 (1 ^{er} étage ; bureau 1.05) 75175 Pforzheim Tél. 07231 39-2420 E-mail : bildung@stadt-pforzheim.de
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité des parents ■ Acte de naissance de l'enfant ■ Confirmation d'inscription ■ Carnet de vaccination
Horaires de consultation Uniquement sur rendez-vous.	Lundi – Mercredi 9 h – 12 h Jeudi 14 h – 16 h
Que recevez-vous ?	■ Conseil et informations ■ Adresses des écoles et interlocuteur/interlocutrice ■ Aide à la recherche d'école



8. Santé

8.1 Assurance santé

En Allemagne, chaque citoyen doit avoir une assurance santé. Il existe de nombreuses caisses d'assurance maladie en Allemagne. Les caisses d'assurance maladie de Pforzheim peuvent être trouvées dans l'annuaire ou sur Internet à l'aide du mot-clé « Krankenkassen » (caisses d'assurance maladie).

- L'inscription auprès de la caisse d'assurance maladie de votre choix est effectuée
 - lors d'un entretien personnel ou
 - par l'employeur ou
 - par l'agence pour l'emploi (Agentur für Arbeit)/le Jobcenter.
- Si le/la conjoint(e) est déjà assuré(e), l'autre conjoint(e) et les enfants communs (jusqu'à l'âge limite) peuvent être couverts gratuitement auprès de la même caisse d'assurance maladie.

8.2 Consultations médicales

Si vous ou votre enfant êtes malade, consultez tout d'abord le médecin généraliste de votre quartier. Si un traitement supplémentaire par un spécialiste est nécessaire, le médecin généraliste vous redirigera.



8.3 Personnes nécessitant des soins

Les personnes nécessitant des soins ont besoin d'une aide à long terme dans leur vie quotidienne, pour leur hygiène personnelle, pour manger ou pour les tâches ménagères. Pour bénéficier de l'aide nécessaire, différentes prestations de l'assurance dépendance sont demandées. Mais que signifie exactement « nécessiter des soins » ? Quelles sont les prestations proposées par l'assurance dépendance ?

Le centre de soins de la ville de Pforzheim propose à cet effet des conseils indépendants et gratuits aux personnes concernées de tous âges et à leurs proches – par téléphone, directement au centre de soins et à votre domicile.

Informations destinées aux personnes nécessitant des soins						
Où ?	Centre de soins (Pflegestützpunkt) de Pforzheim pflegestuetzpunkt@pforzheim.de  https://www.pforzheim.de/buerger/gesellschaft-soziales/senioren/pflegestuetzpunkt.html					
Adresse	Westliche Karl-Friedrich-Str. 7 75175 Pforzheim					
Horaires de consultation	<table><tr><td>Lundi, mardi, vendredi</td><td>9 h - 13 h</td></tr><tr><td>Jeudi</td><td>14 h - 18 h</td></tr></table> Tél. 07231 39-3800		Lundi, mardi, vendredi	9 h - 13 h	Jeudi	14 h - 18 h
Lundi, mardi, vendredi	9 h - 13 h					
Jeudi	14 h - 18 h					
Que recevez-vous ?	Assistance et informations sur le thème des soins					



8.4 Responsable de l'inclusion

En Allemagne, il existe une loi appelée Loi fondamentale. L'article 3, paragraphe 3, y stipule qu'aucune personne ne doit être défavorisée en raison de son handicap. La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées stipule également que les personnes handicapées ont les mêmes droits que tout le monde et doivent pouvoir participer à la vie en société sans obstacles. Par ailleurs, le Bade-Wurtemberg dispose d'une loi régionale sur l'égalité des personnes en situation de handicap. Cette loi s'applique à tous et doit être respectée.

À Pforzheim, M. Mohamed Zakzak, chargé de l'inclusion, veille à ce que ces droits soient respectés. Il s'engage afin que les personnes en situation de handicap soient traitées de manière égale, puissent mener une vie autonome et participer à la vie sociale. Il s'efforce de lutter contre les inégalités, d'éliminer les obstacles et de mettre en œuvre à Pforzheim les dispositions de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Il souhaite également informer le public afin de favoriser une meilleure compréhension et une sensibilisation accrue au thème de l'inclusion.

Si vous vous sentez défavorisé(e) en raison de votre handicap, vous pouvez demander de l'aide au responsable de l'inclusion.

Responsable de l'inclusion	
Nom	Mohamed Zakzak
Adresse	Marktplatz 4 75175 Pforzheim Bureau 307, 3 ^e étage (Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale – Jugend- und Sozialamt)
Contact	Tél. 07231 39-2212 Portable 0160 5569312 E-mail : mohamed.zakzak@pforzheim.de
Site d'information	https://www.pforzheim.de/buerger/rat-hilfe/soziale-themen/menschen-mit-behinderung/inklusion.html





8.5 Personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont des personnes qui présentent un ou plusieurs problèmes de santé de longue durée :

- Elles ont du mal à se mouvoir voire ne peuvent pratiquement pas se mouvoir.
- Elles entendent mal ou pas du tout.
- Elles voient mal ou pas du tout.
- Elles souffrent d'une maladie mentale.
- Elles ont des difficultés d'apprentissage.

La loi fédérale relative à la participation à la vie (Bundesteilhabegesetz ou BTHG) vise à permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier de prestations personnalisées qui leur garantissent l'autonomie et la participation à la vie en société.

Soutien aux personnes souffrant de handicaps		
Où ?	Service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt) Aide à l'insertion des personnes souffrant de handicaps	
Adresse	Östliche Karl-Friedrich-Str. 37a 75175 Pforzheim	
Horaires de consultation sur rendez-vous	Lundi, mercredi, vendredi	8 h 30 – 12 h
	Jeudi	14 h – 18 h
	Tél. 07231 39-1573	
Que recevez-vous ?	■ Aide à une scolarité adéquate ■ Aide éducative spéciale pour les enfants qui ne vont pas encore à l'école ■ Accompagnement durant la formation et les études ■ Aide à la participation à la vie professionnelle (p. ex. dans des ateliers pour personnes handicapées) ■ Aide à la participation à la vie en société	



9. Urgences

9.1 Numéros d'urgence

En Allemagne comme dans tout autre pays, l'intervention des services d'urgence peut être requise dans certaines situations d'urgence. Un **appel d'urgence** est effectué afin d'obtenir l'assistance rapide et professionnelle de la **police** (par exemple en cas de violence domestique, de vol, de cambriolage, de fraude ou d'agression), des **sapeurs-pompiers** (en cas d'incendie dans l'appartement ou dans la maison) ou d'un **médecin des services de secours/médecin d'urgence** (en présence de blessure physique suite à un accident ou lors de maladie soudaine pouvant causer la mort).

Numéros d'appel d'urgence	
Police	110
Sapeurs-pompiers	112
Service de secours (médecin d'urgence)	112
Centre antipoison	0761 19240

Les numéros d'urgence 110 et 112 peuvent être contactés gratuitement depuis tous les téléphones fixes et portables.



9.2 Protection civile

En cas d'accidents majeurs et de catastrophes, tels que des accidents de la route de grande ampleur, des tremblements de terre, des inondations ou des tempêtes extrêmes/tornades, les forces de sécurité doivent alerter et informer la population.

La ville de Pforzheim dispose d'un système d'avertissement et d'alerte. L'alerte en cas de danger et l'information des personnes concernées sont assurées par :

- Alerte avec sirènes

En cas de danger, les signaux d'alerte suivants retentissent :

Avertissement		Signal d'alerte : 1 minute de sirène
Fin d'alerte		Signal d'alerte : 1 minute de son continu
Alarme incendie		Signal d'alerte : 1 minute de son continu, interrompu 2 fois

- Avertissement à l'aide de véhicules équipés de haut-parleurs
- Une alerte directement sur votre smartphone : grâce à l' **application d'alerte NINA**, vous êtes toujours informé des dangers actuels. Avec des informations provenant notamment du Service météorologique allemand, des centres de surveillance des crues et des autorités locales.

Téléchargement :

https://www.bbk.bund.de/DE/Warnung-Vorsorge/Warn-App-NINA/warn-app-nina_node.html



- En cas de situations dangereuses particulières, vous pourrez obtenir des informations au :
Tél. 07231 39-1000

Remarque : ce numéro de téléphone n'est accessible qu'en cas de danger immédiat.

Prévention des situations d'urgence

Pour plus d'informations sur la prévention des situations d'urgence et le comportement à adopter en cas de danger, consultez le site de l'Office fédéral de la protection de la population et d'assistance en cas de catastrophe (Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe) à l'adresse www.bbk.bund.de



9.3 Que faire en cas de coupure de courant

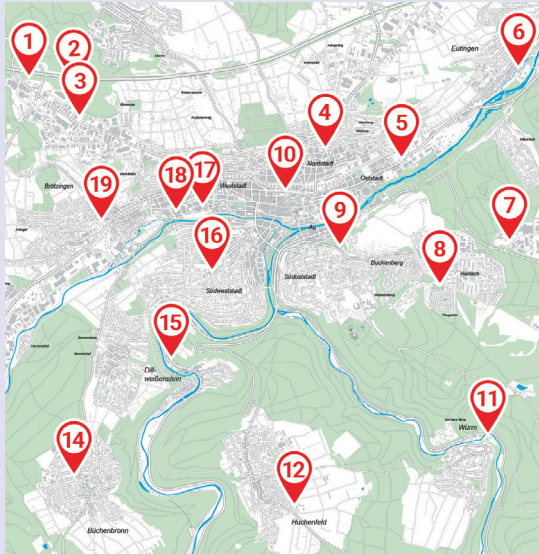
Vérifiez les fusibles dans le tableau électrique. Une coupure de courant, par exemple dans toute la rue voire toute la ville, pourrait indiquer des problèmes sur le réseau électrique qui ne peuvent être résolus que par le gestionnaire de réseau local, à savoir les services municipaux de Pforzheim.

Éteignez immédiatement les appareils électriques générateurs de chaleur tels que les cuisinières, les fours, les fers à repasser et autres, afin de réduire les risques lors du rétablissement du courant.

Remarque : n'utilisez les appareils de chauffage et de cuisson à gaz qu'à l'extérieur. Surveillez les bougies et les bougies chauffe-plat allumées.

En cas de panne prolongée des téléphones fixes et des réseaux mobiles, les services d'intervention mettent en place des centres d'alerte d'urgence à différents endroits. En cas d'urgence, rendez-vous au centre d'alerte d'urgence le plus proche. C'est là que vos signalements de sinistre sont recueillis.

Centres d'alerte d'urgence :



- 1 Autobahnpolizeirevier**
Karlsruher Str. 54 | 75179 Pforzheim
- 2 THW Ortsverband Pforzheim**
Platz des THW 1 | 75179 Pforzheim
- 3 Parkplatz POCO / B10**
Karlsruher Str. / Am Enzenloch | 75179 Pforzheim
- 4 Nordstadtschule (Bushaltestelle gegenüber)**
Brettener Str. 19 | 75177 Pforzheim
- 5 B10 / Hohwiesenweg (Bushaltestelle)**
B10 / Hohwiesenweg | 75175 Pforzheim

- 6 Feuerwehrhaus Eutingen**
Inselstr. 2 | 75181 Pforzheim
- 7 Feuerwehrhaus Haidach**
Im Altgefäll 2 | 75181 Pforzheim
- 8 Einkaufszentrum Tiergarten**
Strietweg 70 | 75181 Pforzheim
- 9 Goldschmiedeschule (Bushaltestelle)**
St.-Georgen-Steige 65 | 75175 Pforzheim
- 10 Polizeirevier Pforzheim-Nord**
Bahnhofstr. 13 | 75172 Pforzheim
- 11 Feuerwehrhaus Würm**
Ammerau 8 | 75181 Pforzheim
- 12 Feuerwehrhaus Huchenfeld**
Grohwiesenweg 1 | 75181 Pforzheim
- 13 Feuerwehrhaus Hohenwart**
Kreuzwiesenstr. 6 | 75181 Pforzheim
- 14 Feuerwehrhaus Büchenbronn**
Am Feuerwehrhaus 11 | 75180 Pforzheim
- 15 Feuerwehrhaus Dillweißenstein**
Hirsauer Str. 195 | 75180 Pforzheim
- 16 Reuchlin Gymnasium (Bushaltestelle)**
Vogesentallee | 75173 Pforzheim
- 17 Polizeirevier Pforzheim-Süd**
Schwebelstr. 10 | 75172 Pforzheim
- 18 Hauptfeuerwache**
Habermehlstr. 77 | 75172 Pforzheim
- 19 DRK Ortsverein Pforzheim**
Carl-Hölzle-Str. 1 | 75179 Pforzheim

Carte : © Ville de Pforzheim | Service du cadastre et des biens fonciers, information géographique et cartographie | 08.2023

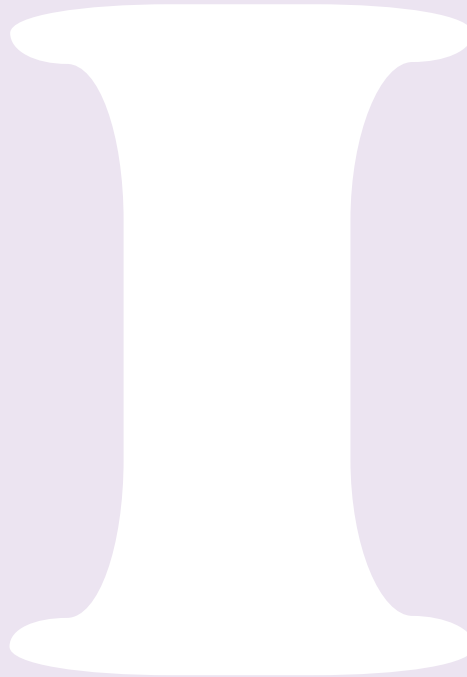
10. Quotidien

10.1 Actes authentiques et traductions



- En Allemagne, de nombreuses formalités requièrent une traduction certifiée de vos documents (p. ex. extrait d'acte de naissance, acte de mariage, certificats scolaires, diplômes professionnels).
- Les documents étrangers doivent être traduits par un traducteur assermenté.

Vous trouverez les traducteurs et interprètes professionnels sur Internet.



10.2 Permis de conduire

- Un permis de conduire étranger est valable seulement six mois à compter de la date à partir de laquelle vous avez emménagé dans un appartement en Allemagne et y êtes domicilié. À l'issue de ce délai, le permis de conduire n'est plus reconnu, ce qui signifie que vous n'êtes plus autorisé à conduire un véhicule. (Exception : permis de conduire européen)
- Veuillez vous adresser au centre municipal (Bürgerzentrum) avant l'expiration du délai de 6 mois, afin de savoir si le permis de conduire doit être échangé.
- Si votre permis de conduire doit être échangé, veuillez alors en faire la demande au centre municipal (Bürgerzentrum). Il est possible que vous deviez passer un examen théorique et pratique. L'examen est passé auprès du TÜV par l'intermédiaire d'une école de conduite.
- Les questions spécifiques doivent être traitées au cas par cas. Le centre municipal (Bürgerzentrum) se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et demandes d'informations.

Demande d'échange du permis de conduire étranger	
Où ?	Centre municipal (Bürgerzentrum) ou administrations locales (Ortsverwaltungen)
Adresse	Ancienne Mairie (Altes Rathaus), Östliche Karl-Friedrich-Str. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Les entretiens sont uniquement sur rendez-vous à fixer sur : www.etermin.net/stadt-pforzheim 
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Photo d'identité actuelle pour document biométrique ■ Permis de conduire étranger avec traduction en langue allemande. La traduction doit être effectuée par un club automobile reconnu.
Que recevez-vous ?	Un permis de conduire valide en Allemagne

10.3 Centres familiaux (Familienzentren)

- Les centres familiaux (Familienzentren) de Pforzheim sont des lieux de rencontre pour les enfants, les jeunes, les hommes, les femmes et les personnes âgées de toutes les nations et de toutes les cultures. Ils vous permettent d'obtenir des informations utiles sur votre quartier et de participer aux différentes activités proposées par le centre familial (par exemple : aide aux devoirs, cours de langue, conseils aux parents, offres de loisirs pour les enfants et les adolescents).
- Il y a 7 centres familiaux (Familienzentren) à Pforzheim :

Centres familiaux (Familienzentren)	Adresses
Centre familial Est (Familienzentrum Ost)	Zeppelinstr. 20 75175 Pforzheim Tél. 07231 15 45 600
DiakoniePunkt Weststadt Centre familial Ouest (Familienzentrum West)/ LukasZentrum	Maximilianstr. 38 75172 Pforzheim Tél. 07231 42 86 50
Centre pour familles/maison intergénérationnelle (Zentrum für Familien/Mehrgenerationenhaus) de la Bernhardushaus	Barfußbergasse 12 75172 Pforzheim Tél. 07231 128-666
Centre familial (Familienzentrum) Au	Calwer Str. 2 - 6 75175 Pforzheim Tél. 07231 41 44 06
Centre familial nord (Familienzentrum Nord) Pforzheimer Stadtmission	Sachsenstr. 30 75177 Pforzheim Tél. 07231 77 89 608
Bürgerhaus Buckenberg/Haidach und Hagenschieß e.V.	Marienburgerstr. 18 75181 Pforzheim Tél. 07231 6 78 00
Centre pour les enfants et les familles (Kinder- und Familienzentrum) Dillweißenstein	Huchenfelder Str. 13 75180 Pforzheim Tél. 07231 42 86 553



10.4 Offres de loisirs et de soutien pour l'enfance et la jeunesse

Pforzheim propose de nombreuses activités de loisirs et de soutien aux enfants et aux jeunes, entre autres :

Conseil des jeunes de la Ville de Pforzheim (Stadtjugendring Pforzheim) SJR Betriebs gGmbH
Oranierstr. 15, 75175 Pforzheim
Tél. 07231 39785-100
www.sjr-pforzheim.de



La SJR Betriebs gGmbH sponsorise 13 clubs de jeunes à Pforzheim et dans les quartiers de la ville où les enfants et les jeunes peuvent passer leur temps libre. Elle propose un accompagnement aux jeunes en situation de vie difficile et lors de la transition de l'école au travail. Il existe une variété de projets passionnants pour les enfants, ainsi que des offres pendant les vacances scolaires.

Plan B gGmbH
Jugend-, Sucht- & Lebenshilfen
Schießhausstr. 6, 75173 Pforzheim
Tél. 07231 9 22 77-0
www.planb-pf.de



Le centre de consultation pour les jeunes et les toxicomanes (Jugend- und Drogenberatungsstelle) conseille, accompagne et traite les jeunes se trouvant dans des situations problématiques, les personnes en état de dépendance ou menacées de l'être, mais aussi leurs familles.

De plus, Plan B propose des services d'accompagnement personnalisés et sans orientation particulière à tous les adultes confrontés à une consommation à risque de substances psychoactives ou à une dépendance.

Centre d'aide et d'accueil pour les enfants, les jeunes et leur famille de Pforzheim
Baumgäßchen 3, Melanchthonhaus
75172 Pforzheim
Tél. 07231 2 81 70-0
www.beratung-pf.de



Les services proposés par le centre d'aide et d'accueil comprennent notamment l'orientation scolaire et familiale, le conseil aux enfants et aux jeunes, une aide en cas de crises, des conseils aux écoles et établissements de la petite enfance. L'aide est en principe gratuite.

Association allemande de protection de l'enfance (Deutscher Kinderschutzbund) Pforzheim Enzkreis e. V.,
entrée par la Tunnelstr. 33 ou la Luisenstr. 46, 75172 Pforzheim
Tél. 07231 58976-0
www.dksb-pforzheim.de



L'Association allemande de protection de l'enfance (Deutscher Kinderschutzbund) propose notamment des services de conseil et d'assistance lorsque les relations familiales sont difficiles. Elle propose un coin vêtements où l'on peut trouver des vêtements pour enfants en bon état, ainsi que des groupes de jeu et de découverte pour les tout-petits. Chaque dimanche, elle accueille les enfants, les adolescents et les familles au Café International.

10.5 Sport/associations sportives

Les personnes qui souhaitent pratiquer un sport peuvent s'inscrire auprès d'une association sportive de Pforzheim. Un large éventail **d'activités physiques et sportives** y sont proposées pour les personnes de tous les âges.

L'activité physique régulière pratiquée lors de l'adhésion à une association sportive permet de rester en forme et en bonne santé. Elle présente d'autres avantages, en particulier pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour les adultes :

- elle renforce la personnalité et le bien-être ;
- une activité physique régulière favorise le développement physique et mental des enfants et des jeunes ;
- elle constitue l'occasion d'établir des contacts sociaux voire de nouer de nouvelles amitiés ;
- le contact avec les membres allemands facilite l'apprentissage de la langue ;
- la vie au sein de l'association sportive permet de promouvoir les compétences sociales et l'apprentissage des valeurs telles que l'équité, la tolérance et le respect.

À Pforzheim, plus de 100 associations sportives proposent de nombreux sports, dont la gymnastique, le football, la natation, le tennis, le handball, le basket, le judo, le karaté, L'athlétisme, la danse, l'équitation et bien d'autres encore.

L'adhésion à une association sportive est payante.

Les frais d'adhésion des enfants et des jeunes issus de familles à faibles revenus peuvent être pris en charge par le Pack Éducation (voir 7.4 « Pack Éducation »).

Si vous êtes intéressé par une association sportive	
Où ?	Service de l'éducation et du sport (Amt für Bildung und Sport)
Adresse	Lindenstr. 2, bureau 1.21, 1 ^{er} étage
Contact	Pour toute information, veuillez téléphoner aux numéros suivants : 07231 39-2929, 39-2414, 39-1160
Que recevez-vous ?	Informations relatives aux associations sportives



11. Social

11.1 Pforzheimer Tafel

La Pforzheimer Tafel (équivalent allemand des Restos du cœur) propose des aliments à prix réduit. Les achats à la Pforzheimer Tafel sont seulement autorisés aux personnes qui reçoivent des prestations au titre du SGB II ou SGB XII et qui sont titulaires du Goldstadt-Pass.

Achat à la Pforzheimer Tafel			
Adresse	Zeppelinstr. 16, 75175 Pforzheim (Oststadt)		Kelterstr. 107, 75179 Pforzheim (Brötzingen)
Horaires d'ouverture	Lundi, mardi, jeudi	10 h – 14 h	Lundi, mardi, 10 h – 14 h jeudi, vendredi
	Mercredi, vendredi	9 h 30 – 13 h 30	
Que devez-vous apporter ?	■ Goldstadt-Pass ■ Photo		
Que recevez-vous ?	Autorisation d'achat À conserver impérativement		



11.2 Goldstadt-Pass

Grâce au Goldstadt-Pass, vous avez la possibilité d'utiliser les services de la Ville de Pforzheim et d'autres organisations à des prix réduits – par exemple pour la piscine, les institutions culturelles, la Gebrauchtwarenkaufhaus (magasin de produits d'occasion) et bien d'autres encore. Les bénéficiaires de l'allocation chômage II (Arbeitslosengeld II – SGB II) ou du revenu minimum (Grundsicherung – SGB XII) reçoivent le Pass avec la décision d'octroi de prestations.

Les bénéficiaires d'allocations de logement, d'allocations au titre de la loi sur l'asile (AsylbLG), d'allocations familiales ou les personnes vivant en résidence assistée conformément au SGB VIII peuvent faire une demande de Goldstadt-Pass au Bürgerzentrum ou auprès des administrations locales.

Demande de Goldstadt-Pass	
Où ?	Centre municipal (Bürgerzentrum) ou administrations locales (Ortsverwaltungen)
Adresse	Ancienne Mairie (Altes Rathaus), rez-de-chaussée Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 – 4, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Les entretiens sont uniquement sur rendez-vous à fixer sur : www.etermin.net/stadt-pforzheim 
Que devez-vous apporter ?	■ Passeport ou carte d'identité ■ Décision d'octroi de prestations Informations et formulaire sur : https://www.pforzheim.de/goldstadt-pass 
Que recevez-vous ?	Goldstadt-Pass À conserver impérativement



11.3 Redevance radio-télévision

En Allemagne, toutes les citoyennes et tous les citoyens majeurs qui possèdent une télévision, une radio ou un ordinateur sont en principe soumis à la redevance radio-télévision. La redevance est perçue pour l'utilisation des programmes du service public. La redevance est due à compter du premier jour du mois dans lequel vous emménagez dans un appartement, dans lequel vous y êtes inscrit en vertu du régime des déclarations domiciliaires ou y êtes mentionné en tant que locataire dans le contrat de location.

La redevance est perçue par appartement – peu importe combien de personnes y vivent et combien d'appareils radios sont disponibles.

- Certains groupes de personnes peuvent être exonérés ou obtenir une réduction de la redevance radio-télévision pour des raisons financières ou de santé. Cette demande ne peut être effectuée que par écrit.
- Le formulaire de demande peut être obtenu sur **www.rundfunkbeitrag.de** ou à Pforzheim, Blumenhof 4 (bureau d'information au rez-de-chaussée).
- La demande dûment remplie et signée ainsi que les preuves nécessaires doivent être retournées à « ARD ZDF Deutschlandradio Beitragsservice, 50656 Köln ».



12. Annexe

12.1 Jours fériés dans le Land de Bade-Wurtemberg



ANNEXE

Nouvel an	1 ^{er} janvier
Épiphanie	6 janvier
Vendredi saint	Mars/avril*
Dimanche de Pâques	Mars/avril*
Lundi de Pâques	Mars/avril*
Fête du Travail	1 ^{er} mai
Ascension	Mai/Juin* (jeudi)
Dimanche de Pentecôte	Mai/juin*
Lundi de Pentecôte	Mai/juin*
Fête-Dieu (Fronleichnam)	Mai/Juin* (jeudi)
Jour de l'Unité allemande	3 octobre
Toussaint	1 ^{er} novembre
1 ^{er} jour de Noël	25 décembre
2 ^e jour de Noël	26 décembre

* Jours fériés chrétiens qui tombent chaque année à une date différente.



12.2 À savoir concernant Pforzheim

Pforzheim, ville située dans le Bade-Wurtemberg, était déjà connue à l'époque romaine sous le nom « Portus » (mot latin signifiant « port/gué »). La ville est située au pied (au nord) de la Forêt-Noire, où les rivières Enz, Nagold et Würm confluent.

Au 18^e siècle, une industrie de bijoux et de montres devenue mondialement célèbre s'est implantée à Pforzheim. D'où le nom de « Ville d'or » ou « Ville de l'or, des bijoux et des montres ».

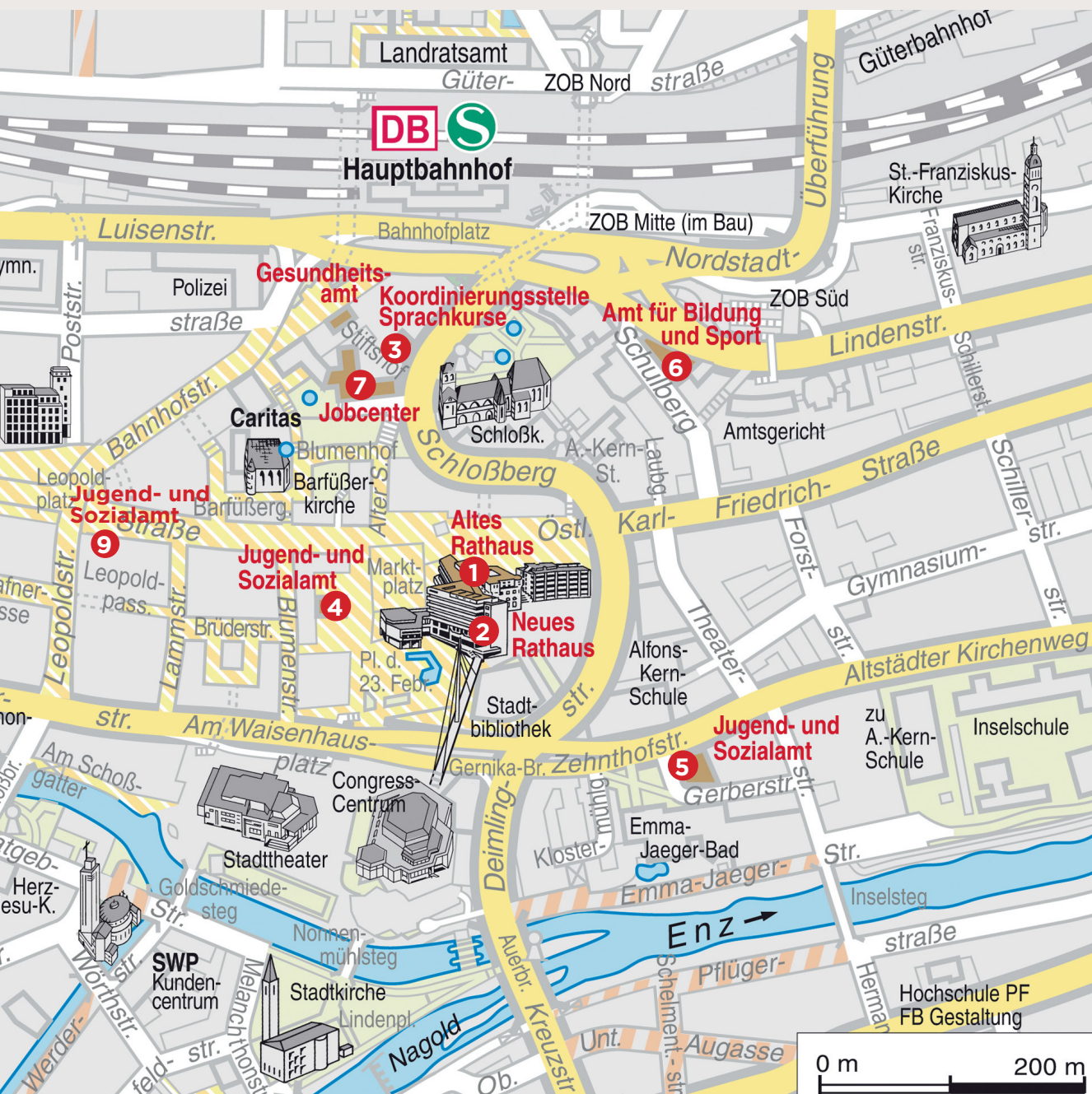
Dates et faits	
Superficie :	98,07 km ²
Nombre d'habitants :	130 508 (31 décembre 2023)
Densité :	1 331 habitants par km ²
Codes postaux :	75172, 75173, 75175, 75177, 75179, 75180, 75181
Préfixe téléphonique :	07231
Numéro d'immatriculation :	PF
Découpage de la ville :	15 quartiers
Maire :	Peter Boch (CDU)



12.3 Quartiers

1. Centre-ville (Innenstadt)
2. Au
3. Oststadt
4. Nordstadt (avec Maihalden)
5. Südoststadt
6. Südweststadt
7. Weststadt
8. Brötzingen (avec Arlinger)
9. Dillweißenstein (avec Sonnenhof)
10. Buckenberg (avec Haidach, Hagenschieß et Altgefäll)
11. Büchenbronn (avec Sonnenberg)
12. Eutingen (avec Mäuerach)
13. Hohenwart
14. Huchenfeld
15. Würm

[illegible]





12.5 États membres de l'UE (au 01/01/2025)

ANNEXE

Pays (année d'adhésion)	Pays (année d'adhésion)
Belgique (1952)	Malte (2004)
Bulgarie (2007)	Pays-Bas (1952)
Danemark (1973)	Autriche (1995)
Allemagne (1952)	Pologne (2004)
Estonie (2004)	Portugal (1986)
Finlande (1995)	Roumanie (2007)
France (1952)	Suède (1995)
Grèce (1981)	Slovaquie (2004)
Irlande (1973)	Slovénie (2004)
Italie (1952)	Espagne (1986)
Croatie (2013)	République tchèque (2004)
Lettonie (2004)	Hongrie (2004)
Lituanie (2004)	Chypre (2004)
Luxembourg (1952)	

Mentions légales

Éditeur et texte :

Ville de Pforzheim, Service d'assistance à la jeunesse
et service d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt),
Chargée de l'intégration Anita Gondek
Marktplatz 4
75175 Pforzheim

Rédaction :

Anita Gondek, Maria Magdalena Moldovan

Téléphone :

07231 39-2117 ou 39-3588

Fax :

07231 39-2540

E-mail :

anita.gondek@pforzheim.de
mariamagdalena.moldovan@pforzheim.de

Dernière mise à jour :

avril 2026, 8^e édition

Crédit photographique :

Ville Pforzheim, Sonja Fischpera, Melissa Schade

Conception :

Sonja Fischpera | www.grafik-fuers-volk.de

Mise en page :

Travail de séminaire Melissa Schade, Lycée technique,
Section technique de conception et technique multimédia
de l'Académie de la communication de Pforzheim,
www.akademie-bw.de/pforzheim Assistance : Iris Guldán,
direction du département lycée technique

Cette brochure est disponible en allemand, arabe,
anglais, français et roumain et également au for-
mat PDF sur

[https://www.pforzheim-integriert.de/
service-info.html](https://www.pforzheim-integriert.de/service-info.html)



Les exemplaires imprimés peuvent être comman-
dés gratuitement auprès du service d'aide sociale
(Jugend- und Sozialamt), e-mail :
mariamagdalena.moldovan@pforzheim.de

Les réimpressions et les traductions imprimées et
en ligne ne sont pas autorisées même sous forme
d'extrait.

La brochure a été préparée avec le plus grand
soin. Cependant, aucune garantie ne peut être
donnée quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des
informations qui y sont contenues. En particulier,
le cadre légal peut être modifié sans préavis.

Akademie für Kommunikation
in Baden-Württemberg





Ancienne Mairie (Altes Rathaus)
Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 – 4,
75175 Pforzheim



Nouvelle Mairie (Neues Rathaus)
Marktplatz 1, 75175 Pforzheim



**Service d'assistance à la jeunesse et service
d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt)**
Westliche Karl-Friedrich-Str. 31,
75172 Pforzheim



**Service d'assistance à la jeunesse et service
d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt)**
Marktplatz 4, 75175 Pforzheim



**Service d'assistance à la jeunesse et service
d'aide sociale (Jugend- und Sozialamt)**
Zehnthofstr. 10, 75175 Pforzheim



**Service de l'éducation et du sport
(Amt für Bildung und Sport)**
Lindenstr. 2, bureau 1.21, 75175 PF



Jobcenter
Blumenhof 4, 75175 Pforzheim



Agence pour l'emploi (Agentur für Arbeit)
Luisenstr. 32, 75172 Pforzheim



**Centre de coordination
pour les cours de langue**
Schlossberg 15, 75175 Pforzheim